

Procès-verbal du Conseil Municipal du 19.01.2026 – 20 heures
à la salle du Conseil Municipal

Présents : Mesdames Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Emmanuel BEAUVOIS, Patrick BONDEUX, Nicolas DUCHEMIN, Jean-Pierre REVEL, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés :

Monsieur Bruno CAVOY
Madame Nathalie GASC
Monsieur Jean LEFEVRE

Pouvoirs :

Madame Camille NORMAND à Madame Alison PETIT
Madame Séverine QUENESSEN à Madame Virginie DELAHAYE
Madame Nadia SOLLOGOUB à Monsieur Thierry ARLETTAZ

Secrétaire de séance : Madame Alison PETIT

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il présente tout d'abord ses meilleurs vœux de nouvelle année à l'assemblée.

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2025 est validé et adopté par les membres présents.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des devis signés depuis la dernière séance.

Enfin, Monsieur le maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier de remerciements d'une famille pour la présence d'un représentant de la municipalité à des obsèques.

Questions à l'ordre du jour

1- INSCRIPTION DE DEPENSES PAR ANTICIPATION AU BUDGET COMMUNAL ET AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2026

Par délibération du 1^{er} décembre 2025, le Conseil Municipal avait inscrit des dépenses par anticipation au budget Commune et Assainissement de 2026 comme le Code Général des Collectivités Territoriales le lui permet. Or, l'assiette du calcul reprenaient à tort, les restes à réaliser de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour les dépenses d'investissement à intervenir jusqu'au vote du budget 2026, de porter par anticipation au budget communal et au budget assainissement, les crédits suivants :

- au budget communal de l'exercice 2026,
 - Compte 21/Immobilisations corporelles (achats terrains, installations, matériels)..... 23.009,00 €
 - Compte 23/Immobilisations en cours (travaux) 233.528,00 €

- Au budget assainissement 2026,
 - Compte 20/Immobilisations incorporelles (études, insertions) 0 €
 - Compte 21/Immobilisations corporelles (achats terrains, installations, matériels)..... 6.909,00 €
 - Compte 23/Immobilisations en cours (travaux)..... 2.647,00 €

2- CONVENTION DE CINEMA ITINERANT 2026

L'association SCENI QUA NON, organisatrice du cinéma itinérant présent sur Neuvy, propose la signature d'une nouvelle convention pour 2026. Les conditions sont similaires à la précédente convention : participation obligatoire à 1€ TTC par habitant, prix des places à tarif plein (5€), à tarif réduit (3,50€), seuil de fréquentation rentabilité en deçà duquel une participation de la commune est demandée à 0,60 entrée par habitant ou 26 entrées par séance en moyenne par an (si le seuil de rentabilité n'est pas atteint en fin d'année à l'échelle de la commune, chaque partie participera aux pertes relatives à l'exploitation à hauteur de 50%).

Madame PETIT précise que la fréquentation a été satisfaisante jusqu'au mois de juin 2025, puis assez calme de septembre à la fin de l'année, comme dans les autres communes partenaires. Il ne s'agit pas d'une question de tarif puisque ceux pratiqués par les cinémas « conventionnels » ont eux augmenté. Il s'agit véritablement d'un problème d'affluence.

Elle ajoute par ailleurs que le choix des films réalisé par la municipalité se porte sur des comédies et devrait attirer les spectateurs.

Les chiffres de la fréquentation de l'année 2025 seront demandés à l'association.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

3- DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) 2026 – REHABILITATION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE EN MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – TRANCHE 1

La commune a engagé une opération de réhabilitation d'un bâtiment communal situé quai de Loire en maison de santé pluri professionnelle.

Le groupement de professionnels retenu pour la maîtrise d'œuvre a présenté l'esquisse du projet, ainsi que son montant prévisionnel.

Le projet global des travaux comprenant une réhabilitation de 398 m² et une extension de 220 m² s'élève à 1.995.000,00 € H.T. Les prestations intellectuelles s'élèvent quant à elles à 226.360,00 € H.T.

Monsieur le Maire a rencontré Madame la Sous-Préfète et ses services ce jour pour présenter le projet et définir les modalités de dépôt de demande de Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Ainsi, il a été convenu de scinder l'opération en deux tranches fonctionnelles pour un dépôt de deux demandes de D.E.T.R., correspondant d'une part au bâtiment réhabilité, et à l'extension d'autre part.

Afin de permettre une programmation de ces demandes par les services de l'Etat, le dépôt des deux dossiers s'effectuera en 2026.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention de 664.621,00 € soit 50 % du montant estimatif H.T. de la tranche 1 de l'opération auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2026,
- D'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

1ère tranche	DEPENSES	%
Travaux	1153658,00	78,78
Ingénierie et Maîtrise d'œuvre	98283,57	6,71
Divers prestations	9541,53	0,65
Aléas travaux	115365,80	7,88
Révisions de prix	87635,91	5,98
MONTANT TOTAL DEPENSES TRANCHE 1	1464484,81	100,00
Loyers à déduire sur 5 ans ramenés à la surface	135242,72	
TOTAL DEPENSES TRANCHE 1	1329242,09	100%
1ère tranche	RECETTES	%
DETR 2026	664621,00	50
Autofinancement	664621,09	50
TOTAL RECETTES TRANCHE 1	1329242,09	100,00

4- DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) 2026 – REHABILITATION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE EN MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – TRANCHE 2

Monsieur le Maire précise que l'avant-projet définitif sera présenté courant du mois de mars.

L'objectif est de pouvoir déposer le permis de construire de l'opération de façon à pouvoir lancer avant l'été une procédure de consultation pour les travaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention de 496.632 € soit 50 % du montant estimatif H.T. de la tranche 2 de l'opération auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2026,
- D'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

2eme tranche	DEPENSES	%
Travaux	841342,00	78,78
Ingénierie et Maîtrise d'œuvre	71676,43	6,71
Divers prestations	6958,47	0,65
Aléas travaux	84134,20	7,88
Révisions de prix	63911,29	5,98
MONTANT TOTAL DEPENSES TRANCHE 2	1068022,39	100,00
Loyers à déduire sur 5 ans ramenés à la surface	74757,28	
TOTAL DEPENSES TRANCHE 2	993265,11	100%
1ère tranche	RECETTES	%
DETR 2026	496632,00	50
Autofinancement	496633,11	50
TOTAL RECETTES TRANCHE 2	993265,11	100,00

5- DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UN CAMP D'ETE 2026

A l'occasion de la session d'été 2026 du centre de loisirs, la commune proposera 14 enfants de 8 à 12 ans de participer à un mini-camp de 5 jours et 4 nuits à la Bourboule dans le Puy-de-Dôme. Le montant prévisionnel de ce séjour est de 6.292,73 € H.T. Une participation des familles à hauteur de 170 € par enfant est envisagée. La CAF est susceptible d'apporter son soutien financier à ce type d'action, aussi, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la CAF de la Nièvre une subvention de fonctionnement de 3.146 € (50 % du montant H.T.) pour ce camp. Le Conseil valide à l'unanimité cette décision.

6- VENTE DE LA PARCELLE INDIVISE CADASTREE AC 155, ALLEE DES OIES

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les éléments suivants : les propriétaires d'une habitation située Allée des Bois à Neuvy se sont rendus compte qu'une partie de leur habitation avait été construite sur une parcelle indivise appartenant à tous les propriétaires du parc situé 1 rue Jean Jaurès, au nombre de quinze dont la commune.

Afin de remédier à la situation, une division parcellaire a été réalisée avec la création de deux parcelles distinctes, l'une correspondant à la cour indivise, et l'autre correspondant à la partie de l'habitation.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente à l'euro symbolique de la parcelle indivise nouvellement constituée au profit des propriétaires de l'habitation en question.

Madame PETIT s'interroge sur la possibilité d'une telle vente, à l'euro symbolique.

Les critères cumulatifs d'intérêt général et de contrepartie suffisante (eu égard aux droits indivis sur la parcelle nouvellement créée d'une superficie de 42 m²) étant remplis, la vente peut avoir lieu.

Ainsi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à ce projet de vente et autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

7- VENTE DE LA PARCELLE AA 22 CHEMIN DES VIGNES

Monsieur le Maire rappelle que des parcelles appartenant à la commune, situées dans le secteur dit de « La Montagne » sont proposées à la vente depuis plusieurs mois.

Le Conseil Municipal, par délibération du 7 juillet 2025 avait répondu favorablement à la vente de trois parcelles sur le secteur. Si l'un des acquéreurs s'est désisté, la vente définitive de l'un des terrains est en cours.

La municipalité a été approchée récemment pour un autre terrain, situé Chemin des vignes, d'une contenance de 880 m². Pour rappel, les terrains sont proposés à la vente au prix de 15 € TTC le m², soit pour ladite parcelle, la somme de 13.200 € T.T.C

Monsieur DUCHEMIN regrette la fixation d'un prix de vente incluant la TVA. Monsieur le Maire rappelle que la soumission au régime de TVA sur marge n'était pas connue au moment de décider le prix au m² de ces parcelles. Il s'agit d'un sujet très technique.

Le Conseil décide à 1 voix Contre et 11 voix Pour, de donner une suite favorable à la proposition d'achat de la parcelle AA 22 située chemin des Vignes, pour un montant de 13.200 € T.T.C., et autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11 VOIX Thierry ARLETTAZ Emmanuel BEAUVOIS Patrick BONDEUX Virginie DELAHAYE Camille NORMAND Alison PETIT Séverine QUENNESSEN Jean-Pierre REVEL Michel SAUTEREAU Corinne SERRE Nadia SOLLOGOUB	1 VOIX Nicolas DUCHEMIN	

Pas de questions diverses.

Monsieur le Maire indique ne pas avoir de remarque ou de complément à cet ordre du jour, eu égard à la période de réserve électorale en cours.

Il rappelle que les vœux de la municipalité se tiendront le vendredi 30 janvier prochain à 19h à la salle des fêtes, et que l'opération Loire Propre sera organisée en collaboration avec la société de chasse, le samedi 7 mars prochain.

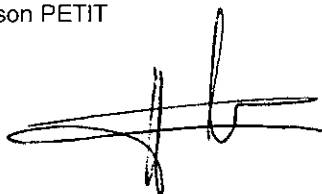
Il précise que le budget 2026 est en cours d'élaboration et qu'il sera voté en avril prochain.

Aucune observation n'a été portée sur le cahier de doléances.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 2 mars 2026.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20H55

Le secrétaire de séance,
Alison PETIT



Le Maire,
Patrick BONDEUX

